

REGLEMENT CHALLENGE LIFCO 2007

ARTICLE 1

- Le challenge est un classement des seuls coureurs de la LIFCO participant aux courses régionales du calendrier voir article 3. Seuls les coureurs figurant sur le listing de la ligue le jour de la course marquent des points.
- Le classement se fait par circuit par cumul des points marqués des 4 meilleurs résultats d'un coureur. Les coureurs sont classés par circuit.
- Une seule course suffit à être classé.

ARTICLE 2

- 6 circuits sont proposés aux coureurs
- la correspondance entre catégories et circuits est la suivante :

Circuits	Longueur maximum	Niveaux techniques	Hommes	Temps en minutes	Femmes	Temps en minutes
A	11 Km	difficile	H 21/H 20/ H35	65'/70'		
B	8, 5 Km	difficile	H18 / H40 / H45	55' / 60'		
C	7 Km	difficile	H50 / H55	50' / 55'	D21/D20 /D35	55'/60'
D	5,5 Km	difficile	H16 / H60	45' / 50'	D18 / D40 / D45	55' /60'
E	4 Km	moyen	H 14 H65 et +	35' / 40'	D14/D16 D50 / D55 / D60 et +	40' /50'
F	3 Km	simple	H12	25' /30'	D12	30' /35'

Distance pour une RK de 260

- Un circuit Jalonné sera proposé, tout coureur ayant terminé classé obtiendra forfaitairement 10 pts

Circuit	G	1000 m topo 2500 m jalonné	simple	Hors classements
---------	---	-------------------------------	--------	------------------

- Les coureurs recopieront leur circuit à proximité immédiate de l'accueil de la course et non à l'atelier départ.

ARTICLE 3

- Le calendrier du challenge compte 7 courses. Il est publié au début de la saison.
- En concordance avec le calendrier fédéral qui place toutes les épreuves fédérales durant le premier semestre, le challenge se déroulera de septembre à décembre.

ARTICLE 4 : Attribution des points

- L'attribution des points : 100 points attribués pour le vainqueur du circuit de sa catégorie et ensuite d'après le pourcentage suivant : nombres de points = temps du 1er divisé par le temps du coureur x par 100 (exemple : le 1er réalise un temps de 60 minutes et vous réalisez 1h 40 soit 100 minutes, donc nombre de points sera $60' : 100 \times 100 = 60$ points.
- Les sur classements pour les adultes ne sont autorisés que de 1 catégorie (1 circuit)
- Des coefficients sont appliqués aux points marqués selon comment le coureur se sous-classe par rapport au circuit de sa catégorie.

Circuit Officiel	Circuit Couru					
	A	B	C	D	E	F
A	1	0.7	0.5	0.3	10 pts	
B		1	0.7	0.5	0.3	10pts
C			1	0.7	0.5	0.3
D				1	0.7	0.5
E					1	0.7
F						1

- Les coureurs sous classés marquent des points par rapport au temps du meilleur de la catégorie de référence du circuit sur lequel ils courent.
- Exemple :

circuit	Temps 1er	Nom	Catégorie	Temps	Points
B	60'	Gérard	H35	65'	$60 : 65 * 100 * 0.7 = 64.61$ pts car il est sousclassé d'une catégorie
B	60'	Odile	D21	68'	$60 : 68 * 100 = 88.22$ pts surclassée
C	55'	David	H21	60'	$55 : 60 * 100 * 0.5 = 45.22$ pts car il est sousclassé de 2 circuits

- Cas particulier des mineurs : Ils ne peuvent éventuellement que se sous-classer.
Le sur-classement éventuel d'un mineur n'est possible que s'il a été officiellement demandé en début d'année à la FFCO ou à la LIFCO (accord médecin de la Ligue et CTR) dans ce cas le coureur sera classé dans sa catégorie de surclassement.

ARTICLE 5

- Points organisateurs : pour sa participation à l'organisation d'une course un coureur marque 100 % des points de sa meilleure course. Les « points organisateurs » ne peuvent être obtenus qu'une seule fois par le coureur dans une saison. 20 organisateurs maximums par course marquent des points y compris le contrôleur.

ARTICLE 6

- Le classement des clubs reprend tous les points marqués par les 5 meilleurs coureurs hommes et 5 meilleures dames du club par circuit au classement final des courses régionales (y compris les points organisateurs).

ARTICLE 7

- un jury technique devra être constitué et affiché à l'accueil le jour de la course avant 12H00 :
 - Le Contrôleur Juge Arbitre
 - L'organisateur
 - Le traceur (consultant)
 - Un coureur de plus de 18 ans
 - Un président de club, autre que l'organisateur
 - Un contrôleur au minimum de niveau régional

Il a la charge d'examiner les réclamations formulées par écrit, de décider de leur bien-fondé et éventuellement de décider l'annulation d'un circuit. Dans le cas d'une faute imputable à l'organisateur, il est attribué aux coureurs des points organisateurs.

ARTICLE 8

- Les résultats devront être envoyés dans les 8 jours sous format S.I. (Sport Ident) au Responsable du classement LIFCO, avec copie au CTRS et au Secrétariat. Conforme au format décrit dans le protocole GEC (CSV).

ARTICLE 9

- La Commission Technique est seule juge en cas de litige au vu d'un rapport écrit sur ce litige ; à déposer dans un délai de 30 jours maximum après la dernière Régionale.

ARTICLE 10

- Récompenses : Les 3 premiers au scratch de chaque circuits seront récompensés à l'issue de la dernière course du Challenge. Exception sur les circuits D et E, récompenses par catégorie (3 premiers) de la manière suivante ; circuit D (3 H16 et 3 H60, 3 D18 et 3 D40/D45), circuit E (3 H14 et 3 H65+, 3 D14/D16 et 3 D50+)

En cas d'ex-aequo le 5^{ème} meilleur résultat sera pris en compte, si cela est toujours insuffisant, le 6^{ème} puis éventuellement le 7^{ème} résultat sera pris en compte.